

\$22,587,000,—soit un déficit réel de \$1,901,000. Eh ! bien, M. l'Orateur, je serais le dernier homme en cette Chambre à n'attacher aucune importance à ce fait. Quel que soit le point de vue auquel nous nous placions pour l'envisager, quelle que cause que nous lui assignions, l'existence même d'un déficit, et, à plus forte raison, d'un déficit aussi considérable, constitue un fait extrêmement grave, d'autant plus que c'est le premier déficit avoué, bien que ce ne soit pas le premier qui ait réellement eu lieu, depuis la Confédération. Et si je croyais, M. l'Orateur, que cet énorme déficit devait passer à l'état chronique, alors nous n'aurions plus à nous occuper que d'une seule question et le gouvernement n'aurait plus qu'une seule chose à faire. Dans une telle extrémité il serait indubitablement nécessaire d'adopter des mesures très-énergiques pour rétablir, entre le revenu et la dépense, l'équilibre désiré. Mais s'il paraît en être autrement, si un examen juste et impartial des items dont ce déficit est composé démontre à la Chambre qu'il y a de bonnes raisons pour croire que la plus grande partie en est due à des dépenses extraordinaires et anormales dont l'occasion ne se représentera probablement plus, alors l'avis qui doit être donné à la Chambre pourra être sensiblement modifié.

Maintenant, si les honorables députés veulent bien, les Comptes Publics en mains, me faire le plaisir de consulter les différents items qui constituent le déficit, ils verront qu'une très grande partie des \$1,901,000 est composée d'items qui ont précisément le caractère dont j'ai parlé. En premier lieu, \$134,000 sont portées au compte du tracé de la frontière qui nous sépare des Etats-Unis, frais qui en réalité ont été encourus avant la fin de l'exercice de 1873-74 et qui, même comme matière de tenue de livres, auraient peut-être dû être inscrits au débit de cette année-là. Ils verront aussi qu'au moins \$210,000 sont pour des services spéciaux en rapport avec l'Exposition de Philadelphie, avec le prêt fait aux colons Mennonites et avec les secours donnés aux colons indigents de Manitoba, —services qui, tous, constituent des frais extraordinaires et exceptionnels. Ensuite la Chambre se rappellera, au sujet d'un autre item considérable des Comptes Publics, que le gouvernement actuel a toujours eu pour règle de conduite de clore aussi tôt que possible les dépenses considérables qui étaient faites pour ce qu'on appelle généralement Travaux Publics secondaires, c'est-à-dire constructions et améliorations de diverse nature dans différentes parties du pays ; elle se rappellera aussi que ces dépenses excédaient considérablement la somme qui, à notre avis, devait raisonnable-